



## Actualités OFS

BFS Aktuell

Attualità UST



13 Protection sociale

Neuchâtel, décembre 2014

# Statistique suisse de l'aide sociale 2013: légère progression du taux d'aide sociale

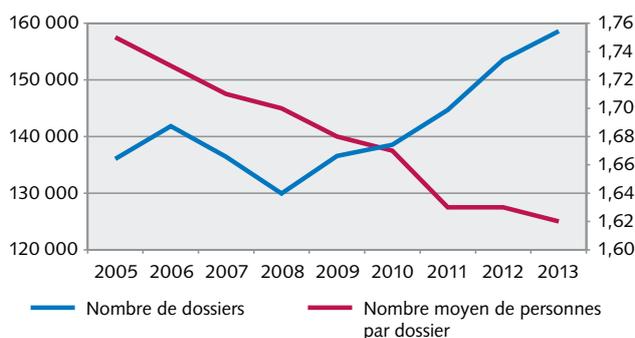
En 2013, 257'192 personnes, réparties entre 158'600 dossiers, ont bénéficié de l'aide sociale économique en Suisse. En un an, le taux d'aide sociale s'est accru de 0,1 point pour atteindre 3,2%.

## Hausse du nombre de cas dans tous les cantons

Par rapport à l'année précédente, le nombre de dossiers d'aide sociale a augmenté de 5000 (+3,3%) et celui des bénéficiaires de près de 6900 personnes (+2,7%). La hausse du nombre de dossiers et de bénéficiaires constatée depuis 2008 s'est donc poursuivie. Parallèlement à cette évolution, on observe depuis 2005 une réduction de la taille moyenne des dossiers, consécutive à l'accroissement du nombre de dossiers d'une personne.

### Nombre de dossiers et nombre moyen de personnes par dossier, 2005–2013

G 1



Source: OFS – statistique de l'aide sociale 2013

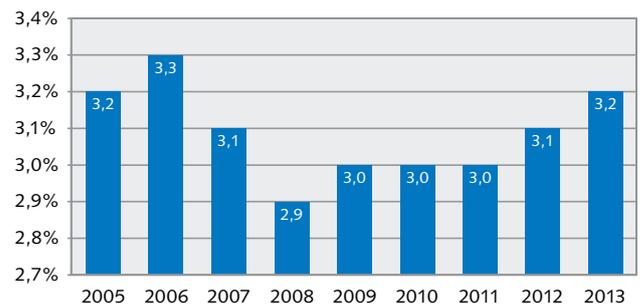
© OFS, Neuchâtel 2014

## Augmentation du taux d'aide sociale

Le taux d'aide sociale, qui indique le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et la population résidente, s'élevait à 3,2% en 2013 pour l'ensemble de la Suisse. Ce chiffre traduit une hausse de 0,1 point par rapport à 2012 (3,1%).

### Taux d'aide sociale en Suisse, 2005–2013

G 2



Source: OFS – statistique de l'aide sociale 2013

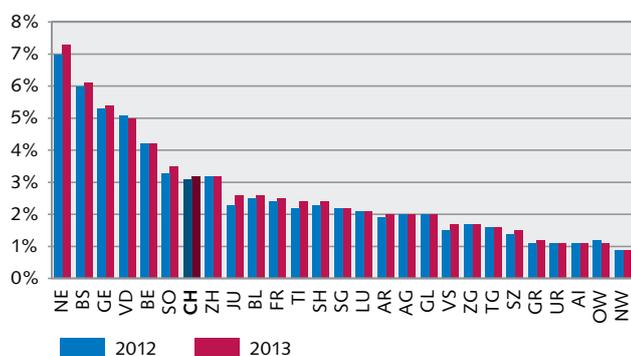
© OFS, Neuchâtel 2014

## Evolution différenciée du taux d'aide sociale selon les cantons

L'évolution des taux d'aide sociale cantonaux ne fait pas apparaître de changement marqué par rapport aux années précédentes. Les cantons comptant des centres urbains affichent toujours des taux supérieurs à la moyenne. Parmi ceux-ci, on trouve Neuchâtel, Bâle-Ville, Genève, Vaud et Berne. Dans les cantons à caractère rural, les taux d'aide sociale sont tendanciellement inférieurs à la moyenne.

Par rapport à l'année précédente, le taux d'aide sociale a progressé dans 13 cantons alors qu'il est demeuré stable dans 11 autres. Les hausses les plus fortes en termes relatifs concernent des cantons où le taux d'aide sociale est plutôt bas. Le taux d'aide sociale ne régresse que dans deux cantons: Vaud et Obwald.

### Taux d'aide sociale par canton, en 2012 et 2013 G 3



Source: OFS – statistique de l'aide sociale 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

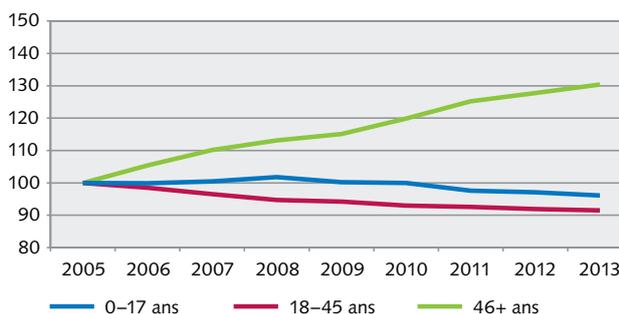
### Le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale croît plus vite chez les personnes plus âgées

Près d'un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale (76'000 personnes ou 29,6%) sont des enfants et des jeunes de moins de 18 ans. Ils forment le groupe d'âge le plus touché par l'aide sociale (5,2%). Les 18 à 45 ans représentent près de la moitié (45,1%) des bénéficiaires de l'aide sociale. Ce groupe d'âges affiche un taux d'aide sociale de 3,8%. Un quart (25,3% ou 65'000 personnes) de tous les bénéficiaires sont âgés de 46 ans ou plus. Avec un taux d'aide sociale de 1,9%, ce groupe d'âge présente un risque relativement faible de dépendre de l'aide sociale.

L'évolution par classe d'âge montre toutefois que le nombre de bénéficiaires âgés ne cesse d'augmenter depuis 2005, année où ils représentaient 19,4% des bénéficiaires de l'aide sociale (46'000 personnes). Ces huit dernières années, leur proportion est passée à un peu plus de 30%, alors que les parts des autres groupes d'âge ont stagné ou reculé (cf. G4).

Si l'on compare l'évolution des taux d'aide sociale entre les groupes d'âge, on constate depuis 2005 une augmentation de 8% pour les moins de 18 ans et de 13% pour les plus de 45 ans, et une baisse de 2% pour les 18 à 45 ans. Cette évolution peut s'expliquer par la situation d'activité des personnes concernées: on compte plus de personnes non actives parmi les plus de 46 ans et davantage d'actifs occupés parmi les 18 à 45 ans.

### Evolution indexée du pourcentage de bénéficiaires par groupes d'âge, indice (2005=100), 2005–2013 G 4



Source: OFS – statistique de l'aide sociale 2013

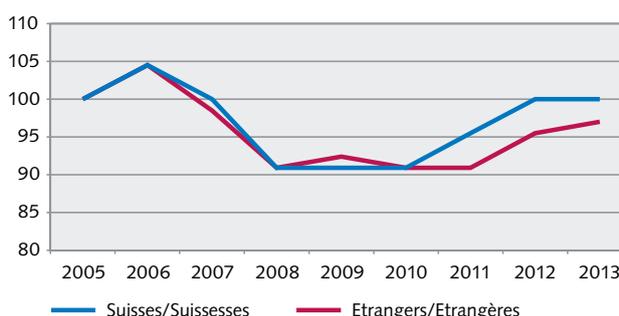
© OFS, Neuchâtel 2014

### Le taux d'aide sociale est trois fois plus élevé chez les étrangers que chez les Suisses

La part des Suisses qui recourent à l'aide sociale s'élève à 2,2%. Les étrangers sont 6,4% dans ce cas. Depuis 2005, les taux d'aide sociale évoluent diversement pour ces deux groupes. A noter toutefois que la statistique de l'aide sociale a été complétée en 2009 avec les données des personnes et des réfugiés admis à titre provisoire qui séjournent en Suisse depuis plus de 7 ans. Depuis 2009, le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale de nationalité étrangère a progressé de 15,8%, contre une augmentation de 10,3% chez les bénéficiaires de nationalité suisse.

La population étrangère ayant augmenté plus fortement dans le même temps, on relève un certain parallélisme entre la progression du taux d'aide sociale chez les Suisses et chez les étrangers. Par rapport à 2005, celui-ci est resté stable dans le premier groupe et a reculé de 3% dans le second.

### Evolution indexée du taux d'aide sociale selon la nationalité, (2005=100), 2005–2013 G 5



Source: OFS – statistique de l'aide sociale 2013

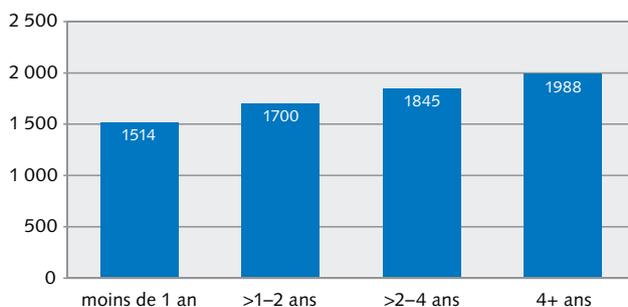
© OFS, Neuchâtel 2014

## Augmentation de la durée d'octroi pour les dossiers en cours

Ces dernières années, la durée d'octroi moyenne a augmenté pour les dossiers en cours. Sa valeur médiane est passée de 19 à 22 mois depuis 2008, soit une augmentation de 3 mois. Dans le même temps, la durée d'octroi pour les dossiers clos est restée stable, à 10 mois. Cette évolution indique que la proportion des bénéficiaires de longue durée a progressé dans les dossiers en cours.

Si l'on considère les prestations accordées selon la durée d'octroi, on constate que plus cette dernière s'allonge, plus la prestation moyenne augmente. Ainsi, dans les dossiers dont la durée d'octroi est inférieure à un an, la prestation octroyée s'élève en moyenne à 1514 francs par mois; ce montant passe à 1700 francs pour une durée d'octroi de 1 à 2 ans, et à 1845 francs pour une durée d'octroi de 2 à 4 ans (médianes). Au-delà, elle s'établit à 1988 francs (cf. G 6). Ce phénomène peut s'expliquer de différentes manières: parmi les dossiers de l'aide sociale de longue durée on a plus souvent des unités d'assistance plus grandes. On y trouve, par exemple, des personnes avec des devoirs d'assistance. Une autre explication possible est qu'avec l'allongement de la durée d'octroi, la part des personnes qui ne dispose d'aucun revenu augmente. Leurs besoins doivent donc être entièrement couverts par des prestations d'aide sociale. Par ailleurs, la part des chômeurs diminue avec l'augmentation de la durée d'octroi et ceux qui bénéficiaient d'allocations chômage ou de prestations en amont de l'aide sociale, n'y ont plus droit.

### Prestation médiane octroyée\* dans les dossiers en cours selon la durée d'octroi, en francs, en 2013 G 6



\* Les prestations attribuées correspondent au montant effectivement versé à l'unité d'assistance dans le mois de référence

Source: OFS – statistique de l'aide sociale 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

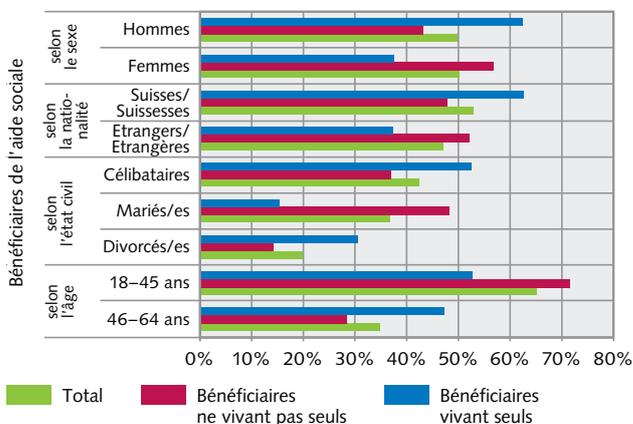
## Les personnes vivant seules à l'aide sociale

Comme le montre le graphique G 1 concernant l'évolution de la taille des unités d'assistance, la part des dossiers d'une personne seule ne cesse d'augmenter depuis 2005. Les personnes vivant seules représentent plus de deux tiers des dossiers à une personne. Si l'on compare les caractéristiques socio-démographiques des personnes en âge d'exercer une activité professionnelle (âgées de 18 à 64 ans), on constate des différences selon qu'elles vivent seules ou non. Une différence importante concerne le pourcentage des hommes et des femmes: les hommes représentent 62,5% des

personnes vivant seules, mais leur part n'était que de 43,1% dans les ménages de plusieurs personnes. Les personnes de nationalité suisse sont surreprésentées dans le groupe des personnes vivant seules, avec une part de 62,7%. Celle-ci tombe à 47,8% dans les ménages de plusieurs personnes.

En ce qui concerne l'état civil des bénéficiaires de l'aide sociale en âge d'exercer une activité professionnelle, plus de 80% des personnes seules sont célibataires (52,6%) ou divorcées (30,6%), alors qu'à l'inverse, près de la moitié (48,2%) des personnes qui ne vivent pas seules sont mariées. La ventilation par âge révèle des différences intéressantes: alors que dans le groupe des 18 à 45 ans, les ménages de plusieurs personnes sont surreprésentés (71,6%), c'est le cas des personnes seules dans celui des 46 à 64 ans (47,2%).

### Bénéficiaires selon des variables sociodémographiques, en %, en 2013 G 7



Source: OFS – statistique de l'aide sociale 2013

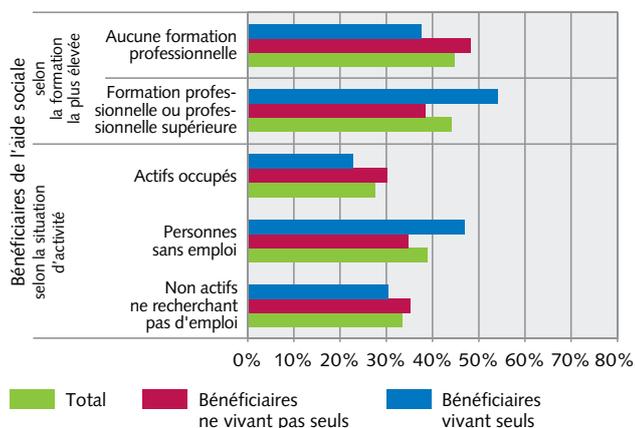
© OFS, Neuchâtel 2014

## Malgré une formation professionnelle, les personnes seules sont plus souvent au chômage

Si l'on considère la formation achevée la plus élevée, on constate que, dans le groupe des 18 à 64 ans, les personnes ayant une formation professionnelle ou détenant un diplôme d'une haute école sont les plus nombreuses (54,1%) chez les personnes seules, tandis que les personnes sans formation professionnelle sont surreprésentées dans les ménages de plusieurs personnes (48,3%). En ce qui concerne la situation d'activité, les personnes au chômage sont nettement surreprésentées chez les personnes seules, dont elles forment le plus grand groupe (46,8%). Les personnes vivant dans des ménages comptant plusieurs membres sont moins souvent au chômage que les personnes seules (34,7%); elles comptent une proportion supérieure d'actifs occupés (30,1% contre 22,8%) et de personnes non actives (35,2% contre 30,4%).

## Bénéficiaires selon la formation et la situation d'activité, en %, en 2013

G 8



Source: OFS – statistique de l'aide sociale 2013

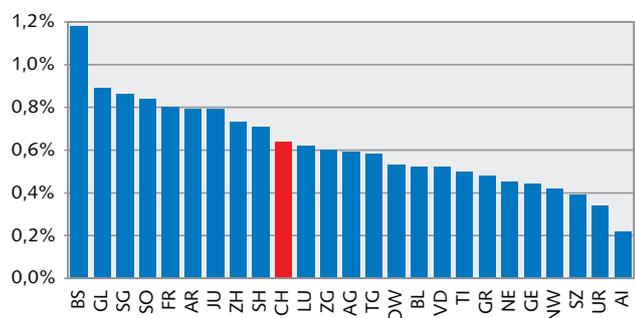
© OFS, Neuchâtel 2014

## Léger recul des avances sur pensions alimentaires (AVPA)

Les AVPA ont été relevées dans 24 cantons en 2013 (les cantons de Berne et du Valais n'étaient pas encore prêts pour un relevé au niveau des dossiers individuels). Au total, 42'871 personnes ont reçu des avances sur pensions alimentaires, dans 18'741 cas. Le taux de bénéficiaires d'AVPA de tous les cantons (0,64%) est nettement inférieur au taux d'aide sociale. Cela s'explique entre autres par le fait que le groupe des ayants droit se limite aux personnes pouvant prétendre à des pensions alimentaires. Le taux de bénéficiaires d'AVPA n'a que peu évolué depuis l'introduction du relevé à l'échelle nationale, en 2009. Dans les 20 cantons ayant participé, il s'établissait cette année-là à 0,68% en moyenne. Par rapport à l'année précédente, il était légèrement plus bas (0,64%).

## Taux de bénéficiaires d'avances sur pensions alimentaires par canton, en 2013

G 9



Source: OFS – statistique de l'aide sociale 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

## La statistique de l'aide sociale en bref

La statistique suisse de l'aide sociale relève chaque année les dossiers de personnes touchant au moins une fois par année civile des prestations financières de l'aide sociale. Sont prises en compte toutes les personnes faisant partie du dossier. Les personnes de 65 ans et plus dans le besoin bénéficient pour la grande majorité de PC. Elles ne tombent à l'aide sociale que dans des cas exceptionnels. La statistique de l'aide sociale relève aussi d'autres prestations sous condition de ressources versées en amont de l'aide sociale, telles que les avances sur pensions alimentaires et les allocations de maternité ou parentales. Ces prestations sont allouées selon des conditions définies par chaque canton. L'inventaire des prestations sociales sous condition de ressources fournit de plus amples informations à ce sujet ([www.sozinventar.bfs.admin.ch](http://www.sozinventar.bfs.admin.ch)).

Les résultats de la statistique de l'aide sociale sont aussi utilisés dans le cadre de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

L'indicateur le plus important de la statistique de l'aide sociale est le taux d'aide sociale, qui définit la part des personnes qui touchent au moins une prestation de l'aide sociale dans l'année, par rapport à la population résidente permanente le 31 décembre de l'année précédente (statistique STATPOP).

La distribution des taux de bénéficiaires d'AVPA diffère de celle relevée pour l'aide sociale économique. Cela s'explique par la diversité des conditions cantonales définissant le cercle des ayants droit. A titre d'exemple, dans les cantons romands, les femmes sans enfant peuvent aussi bénéficier de pensions alimentaires, qui sont comptabilisées parmi les AVPA; dans les autres cantons, des pensions alimentaires ne sont versées qu'aux unités d'assistance comptant des enfants.

## Autres informations sur Internet

[www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) → Thèmes → **13 – Protection sociale**

[www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) → Thèmes → 13 – Protection sociale → Prestations sous condition de ressources → Aide sociale → Indicateurs → **Bénéficiaires**

[www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) → Thèmes > 13 – Protection sociale → Prestations sous condition de ressources → Aide sociale → Données détaillées → **Tableaux et cubes**

## Impressum

**Editeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Conception, rédaction:** Jan Boruvka, Marc Dubach, Section Aide sociale (SHS), OFS

**Série:** Actualités OFS

**Domaine:** 13 Protection sociale

**Layout:** DIAM, Prepress/Print

**Traductions:** Services linguistiques OFS, **langues:** disponible comme fichier PDF (ou sous forme imprimée) en allemand, en français et en italien

**Renseignements:** Office fédéral de la statistique, Section Aide sociale, Marc Dubach, tél. 058 463 65 78, e-mail: [marc.dubach@bfs.admin.ch](mailto:marc.dubach@bfs.admin.ch)

**Numéro de commande:** 767-1302, gratuit

**Commandes:** tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, e-mail: [order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)